



Groupe de travail régional Jardins, Espaces Végétalisés et infrastructures

Cachan, SRAI, 26 février 2020

Inès IRRAZI, chargée de mission en santé du végétal

Ordre du jour

1. Retour sur les évènements de 2019 et actualités 2020
 - GT, colloque, etc.
 - Actualités nationales et régionales Ecophyto
 - Actualités réglementaires
 - Feuille de route régionale JEVI
2. Bilan et perspectives
 - Retour sur les formations (via questionnaires reçus)
 - Tour de table et échanges (actions, formations, difficultés)
 - Échanges sur la dynamique à donner au GT régional JEVI
3. Présentation de l'étude COOL Cimetières vivants (ARB)
4. Présentation de la Charte Jardiner en préservant sa Santé et l'Environnement (FREDON)

Retour sur les événements de 2019 et actualités 2020

Participation à des GT, colloques, etc.

<p>GT Jardiner Autrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan 2019 convention épidémiosurveillance et biocontrôle • Présentation convention biocontrôle 3 • Plateforme JA 	17/10/2019	SNHF
<p>Réunion nationale des animateurs JEVI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etats des lieux des réseaux régionaux et des BSV en JEVI • Perspectives de restructuration du réseau d'épidémiosurveillance en JEVI 	22/10/2019	DGAL
<p>Colloque « Loi Labbé : bilan et perspective »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels résultats depuis la mise en œuvre ? • Présentation d'initiatives (collectivités, entreprises, copropriétés, forêts) 	25/10/2019	Palais du Luxembourg
<p>GT « Actions préventives en ZNA » dans le cadre du Plan départemental de l'eau (PDE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilans des actions réalisées • Attentes des membres du groupe PDE ZNA 	14/11/2019	Direction de l'Eau, de l'environnement et de l'Agriculture – CD 77

Appels à projets (AAP) Ecophyto

- AAP national Ecophyto 2018 - 2019

Lancement en octobre 2018
138 projets déposés
4,4 millions d'euros



42 lauréats
dont 8 projets sur liste complémentaire

 <https://agriculture.gouv.fr/les-laureats-de-lappel-projets-national-ecophyto-2018>

Appels à projets (AAP) Ecophyto

- **AAP national Ecophyto 2018 - 2019**

34 lauréats

- ✓ Développer, diffuser des solutions alternatives à l'utilisation des PPP (glyphosate)
 - ✓ Promouvoir le biocontrôle (viticultures),
 - ✓ Concourir à la réduction de l'utilisation PPP sur le territoire français, métropolitain et ultramarin, dans l'agriculture comme en JEVI
 - ✓ Accroître les connaissances dans la mesure des impacts des produits et mieux prévenir les risques liés à leur utilisation,
 - ✓ Soutenir la communication régionale consacrée à la réduction de l'utilisation des PPP et aux alternatives à leur utilisation,
- + 6 projets de thèse en soutien aux priorités du plan Écophyto

Acronyme	Projet	Organisme bénéficiaire de la subvention
BIOCTRL	Faire connaître et promouvoir le biocontrôle auprès des jardiniers amateurs	Société Nationale d'Horticulture de France
Information-formation vidéo pour se passer des pesticides	Les pesticides apprenons à nous en passer des solutions alternatives existent. Information et formation des jardiniers amateurs via les nouveaux vecteurs de communication que sont les vidéos	Horticulteurs et pépiniéristes de France
JA_ZP	Mon jardin d'agrément en "zéro phyto"	FNE LOIRE
JARDINER ECO-RESPONSABLE	Promotion des méthodes alternatives de jardinage, de l'utilisation des produits de biocontrôle et du désherbage sans herbicide	Association JARDINOT
Jardiniers de demain	Produire et relayer des éléments de communication sur la mise en œuvre des techniques de jardinage au naturel en utilisant les outils numériques pour atteindre le grand public	Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (FNJFC) & FNE
JDN	Inciter les entreprises à sortir de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse et les accompagner dans des démarches de gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité	Noé
Projet ecophyto jevi Réunion et Dom	Construction d'un livret guide « jardiner au naturel dans le DOM » généraliste adapté au milieu tropicale et aux cultures spécifiques de ces régions, à destination des JA	EPLEFPA/CFPPA de Saint Paul

Appels à projets (AAP) Ecophyto

- AAP régional de communication Ecophyto 2019

Enveloppe de 9 740€
3 projets



CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDEPARTEMENTALE
ILE-DE-FRANCE



Recueil de seuils indicatifs de risque pour les ravageurs et maladies pour la filière Maraîchère et Arboricole en IDF



Appels à projets (AAP) Ecophyto

- AAP régional de communication Ecophyto 2019

Enveloppe de 9 740€
3 projets

Vidéo « Biologie et gestion des
chardons »

ARVALIS
Institut du végétal



Appels à projets (AAP) Ecophyto

- AAP régional de communication Ecophyto 2019

Enveloppe de 9 740€
3 projets

Plaquette "Effets Non Intentionnels des
pratiques agricoles sur la biodiversité"

en cours de finalisation



Participation à des GT, colloques, etc.

<p>Colloque santé du végétal une seule santé et un seul monde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de la santé du végétal • Le concept One Health • Tables rondes <p>➔ https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/colloque/academie/sante-du-vegetal-une-seule-sante-et-un-seul-monde</p>	28/01/2020	Cité international universitaire (Académie d'agriculture de France)
<p>Le biocontrôle pour les jardiniers amateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet FNE sur le biocontrôle • Tables rondes • Ateliers de réflexion collective (besoins de formation, transfert de l'information, jardinage) <p>➔ http://www.fne-centrevaldeloire.org/index.php/nos-actions/actualites-pesticides/ecophyto-jevi</p>	11/02/2020	La défense (FNE)

Actualités régionales Ecophyto

- **AAP « Accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique et animation BIO »**

Cibles : groupe 30 000, GIEE

Échéance : 15 avril 2020

Pré-fléchage : 200 000 €



<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-regional-2020>

Présentation mardi 10 mars 2019 à
14h00 à la DRIAAF, salle Gâtinais

Objectifs:

- Favoriser les collectifs d'agriculteurs structurés ou leurs émergences en transition vers l'agro-écologie (GIEE, groupes ECOPHYTO-30000, Emergence de collectifs);
- Accompagner le soutien à l'animation de filières de produits issus de l'agriculture biologique.

5 volets :

- « GIEE reconnaissance »
- « GIEE animation »,
- « Collectifs Ecophyto 30000 »,
- « Emergence de collectifs GIEE ou Ecophyto 30000 »
- Soutien à l'animation de filières de produits issus de l'AB



Actualités régionales Ecophyto

• Appel à Manifestation d'Intérêts communication ECOPHYTO

Co-pilotage DRIAAF/DRIEE

Budget : 9 740 €

Échéance : 15 avril 2020



<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Appel-a-Manifestation-d-Interets>

2 thématiques :

- Réduire l'usage du glyphosate en grandes cultures.
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces JEVI (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures) non soumis à interdiction réglementaire (foncières, bailleurs, zones d'activités,...).



Actualités nationales Ecophyto

• AAP recherche & innovation

« Durabilité des systèmes de productions agricoles alternatifs évitant ou imitant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Outils et référentiels d'accompagnement à la transition agro-écologique

Pilotage : MTES, MAA, Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Budget : 1,5 M€ (financement AFB)

Calendrier : 29/11/2019 au 3/07/2020

Cadre : Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation (Ecophyto 2+, axe 2)

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Objectifs : de faire évoluer les méthodes et outils d'évaluation multicritère existants pour comprendre les impacts des pratiques avec ou sans PPP et comparer entre eux des systèmes agricoles alternatifs.



Actualités nationales Ecophyto

- Plan de réduction des produits phytosanitaires et de sortie du glyphosate

Comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) – 7/01/2020

- Davantage de transparence concernant l'évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Renforcement de la protection des riverains
 - *Extension de la loi Labbé (copropriétés, espaces publics)*
- Confirmation du plan de sortie du glyphosate d'ici fin 2020, pour les usages pour lesquels des alternatives non chimiques existent
- Accompagnement de la profession agricole dans la réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques

Actualités nationales Ecophyto

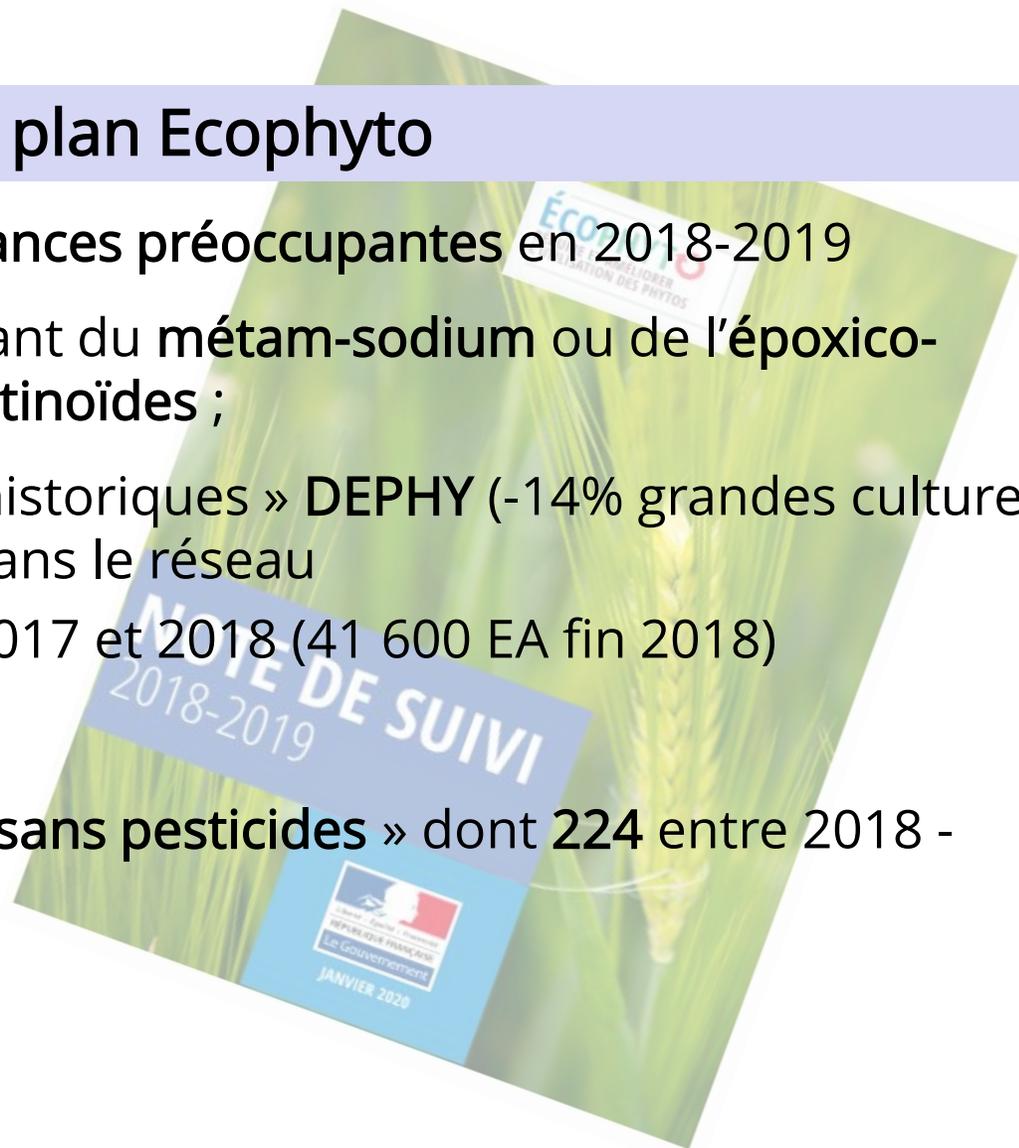
• Chiffres clés et indicateurs de suivi

Note de suivi 2018-2019 du plan Ecophyto

- Non renouvellement au niveau européen de **38 substances préoccupantes** en 2018-2019
- Décision nationale **d'interdire** tous les produits contenant du **métam-sodium** ou de **l'époxico-nazole** ; entrée en vigueur de l'interdiction des **néonicotinoïdes** ;
- **Baisses d'IFT** dans les 6 filières pour les agriculteurs « historiques » **DEPHY** (-14% grandes cultures , - 43 % horticulture) par rapport à l'entrée des fermes dans le réseau
- **+ 13 % d'augmentation des EA engagées en AB** entre 2017 et 2018 (41 600 EA fin 2018)

Dans les JEVJ :

- **426 communes** labellisées « **Terres saines, communes sans pesticides** » dont **224** entre 2018 - 2019
- Plus de **500 sites** labellisés « **Ecojardin** » fin 2019

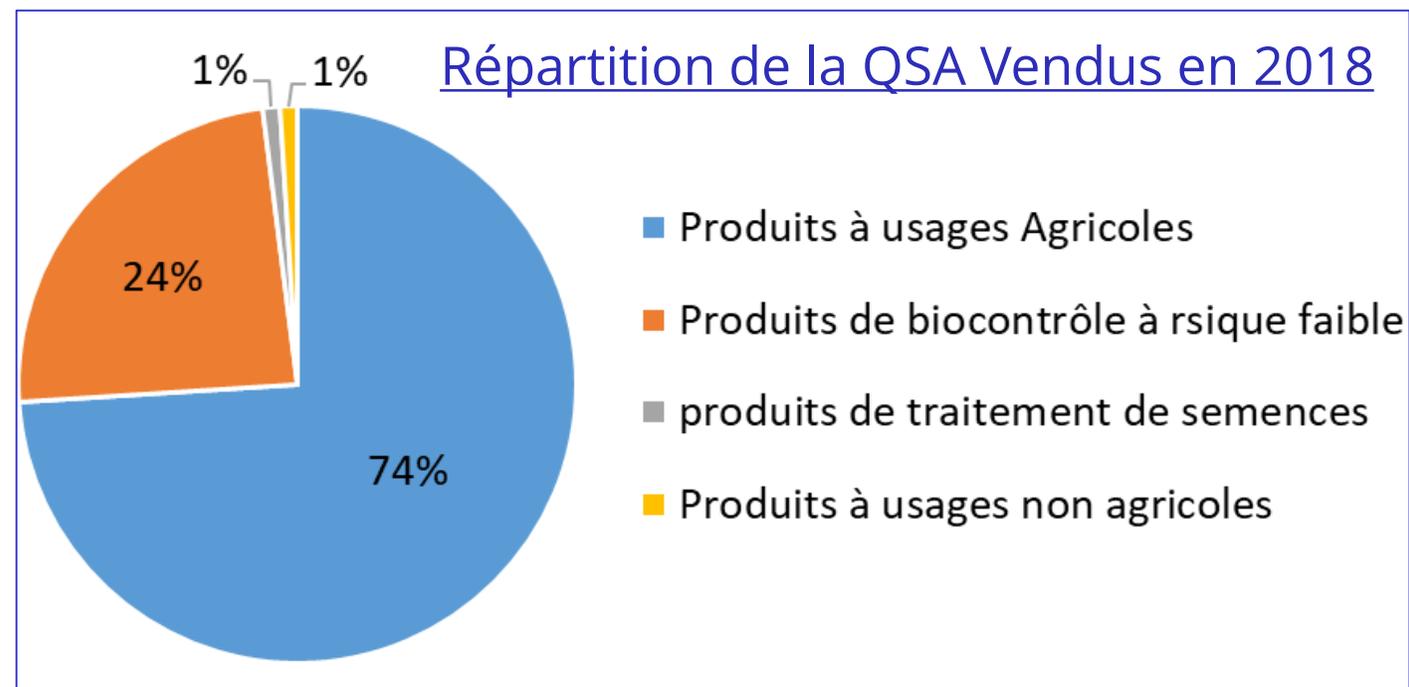


Actualités nationales Ecophyto

- **Chiffres clés et indicateurs de suivi** : Quantité de substances actives (QSA)
Note de suivi 2018-2019 du plan Ecophyto

- La **QSA totale**, tous produits et usages confondus, est de 85 876 tonnes en 2018 :

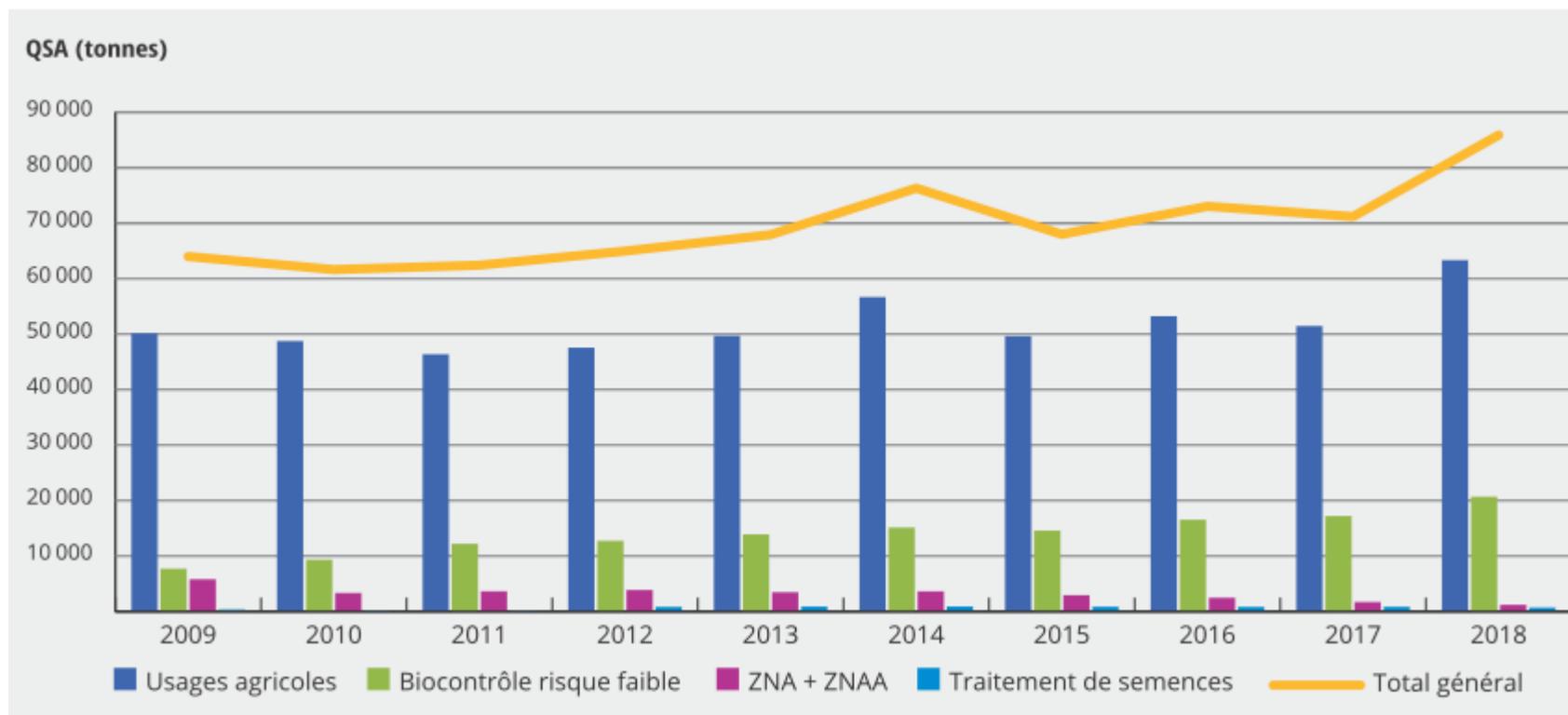
*- 3 % entre 2016 et 2017,
+ 21 % entre 2017 et 2018,
+ 22 % depuis 2009
(moyenne triennale)*



Actualités nationales Ecophyto

- **Chiffres clés et indicateurs de suivi : Quantité de substances actives (QSA)**
Note de suivi 2018-2019 du plan Ecophyto

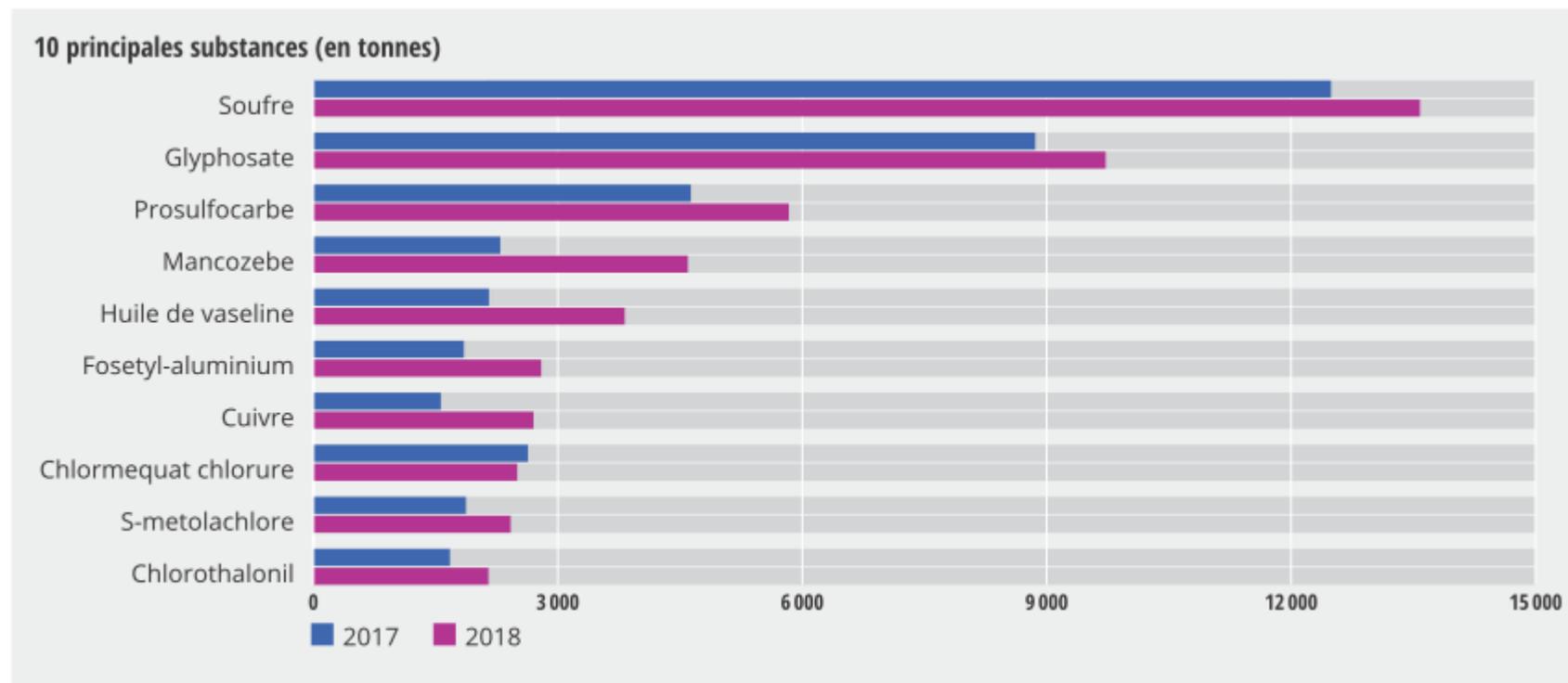
- Quantités de produits phytosanitaires en ZNA :
- 30% entre 2017 et 2018
- Quantités de substances préoccupantes :
-15 % pour les CMR 1 et - 9% pour les CMR 2 depuis 2009
- Quantités de produits de biocontrôle à risque faible :
+ 20 % entre 2017 - 2018



Actualités nationales Ecophyto

- **Chiffres clés et indicateurs de suivi : Quantité de substances actives (QSA)**
Note de suivi 2018-2019 du plan Ecophyto

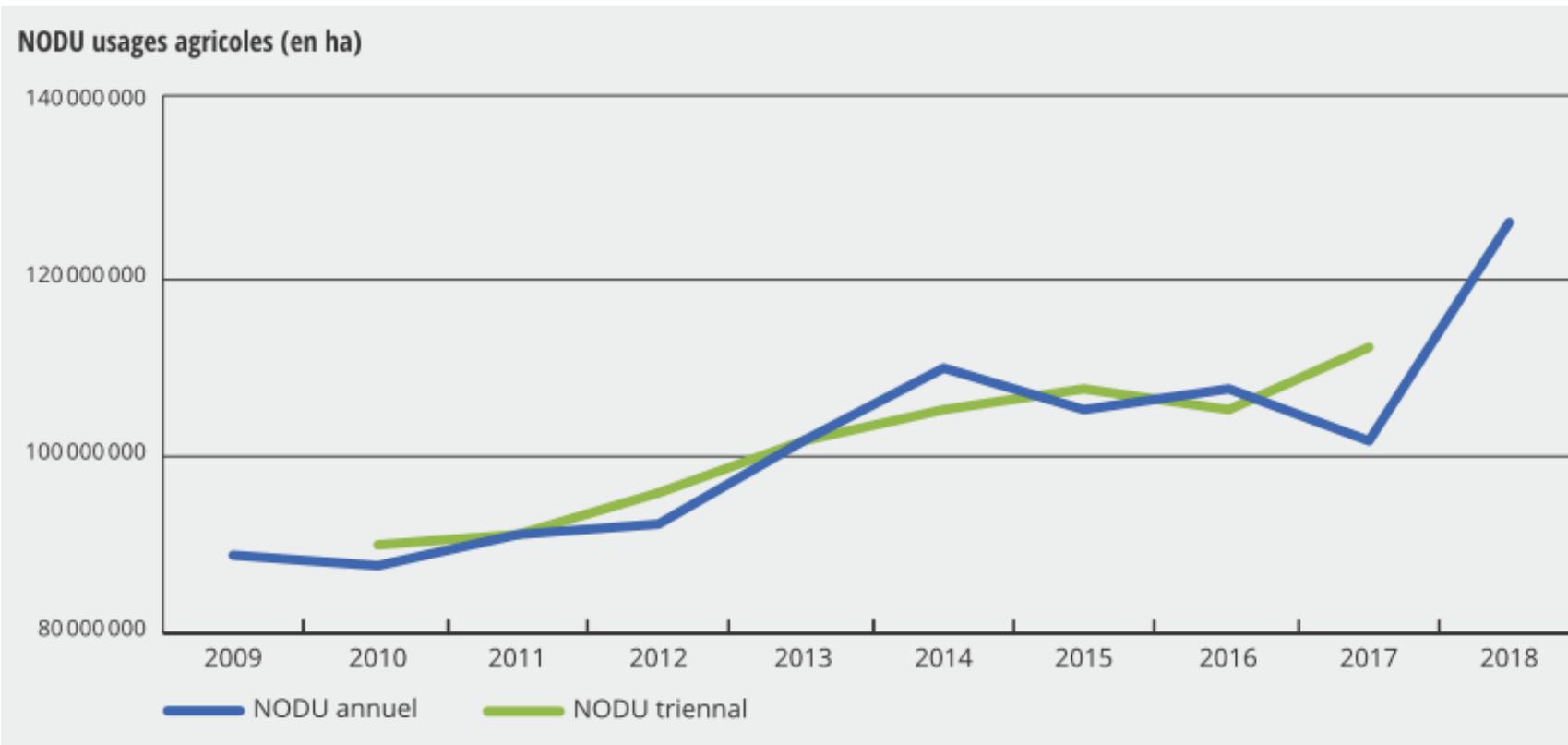
- Quantités de produits de biocontrôle à risque faible : + 20 % entre 2017 – 2018
- Dont **soufre**, SA pondéreuse dans la QSA totale (66 %)
- Les SA les plus vendues en 2018 : **le soufre et le glyphosate**



Actualités nationales Ecophyto

- **Chiffres clés et indicateurs de suivi** : Nombre de doses unités (NODU)
Note de suivi 2018-2019 du plan Ecophyto

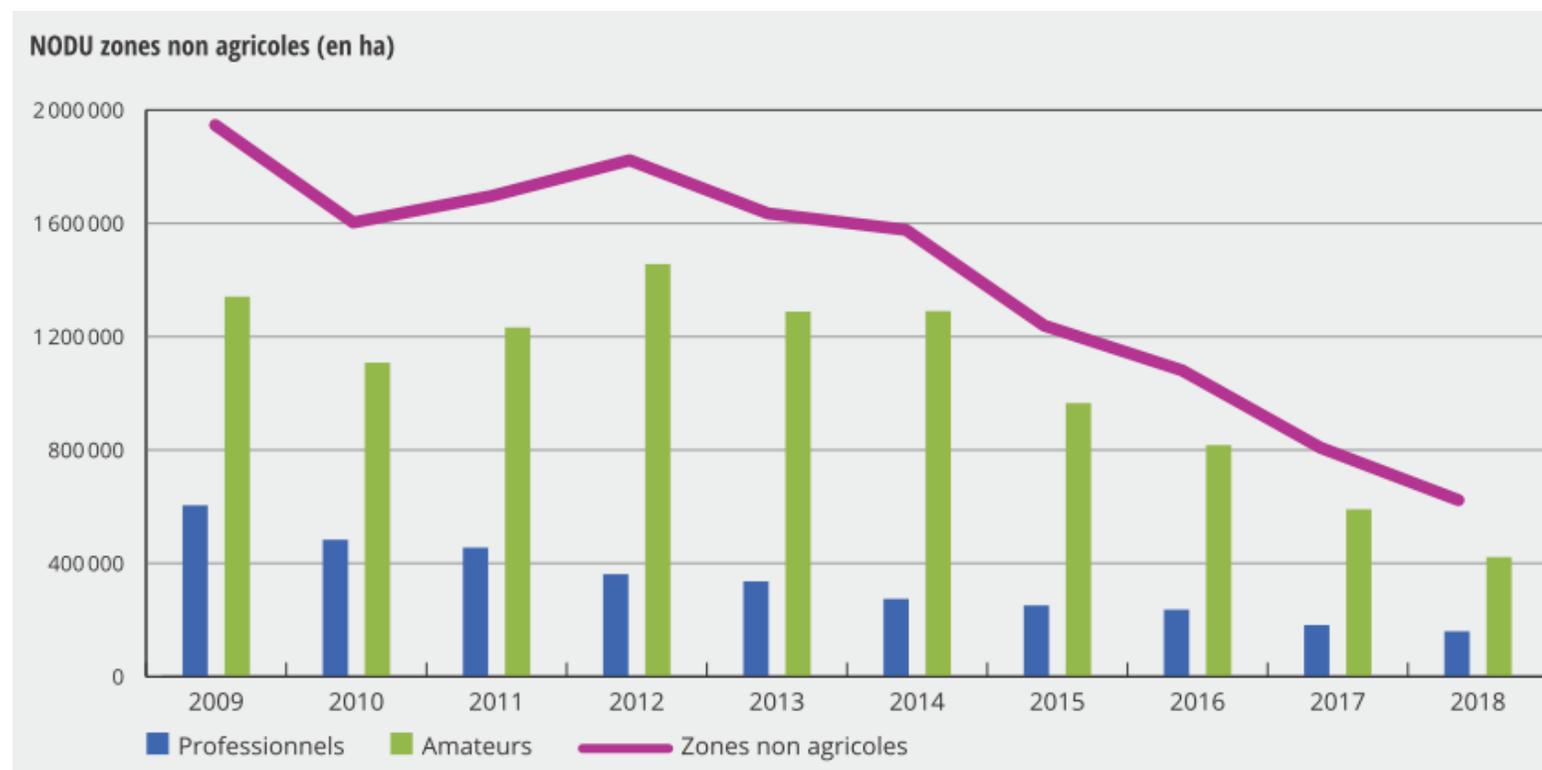
- Les évolutions du **NODU agricole** (hors biocontrôle à risque faible et traitements de semences) sont proches de celles de la QSA :
 - 6 % entre 2016 et 2017,
 - + 24 % entre 2017 et 2018
 - + 25 % entre 2009- 2011 et 2016-2018 (en moyenne triennale).



Actualités nationales Ecophyto

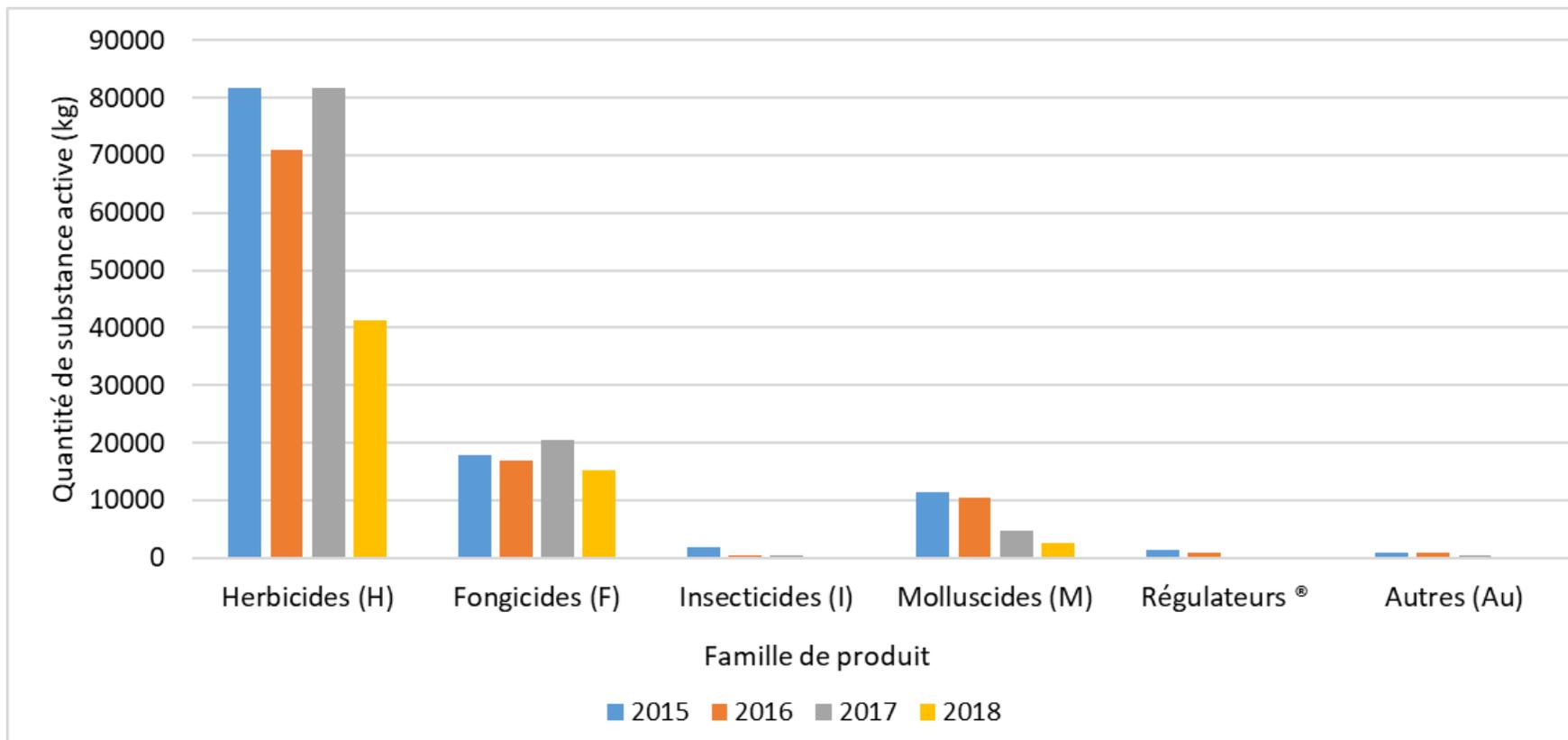
- **Chiffres clés et indicateurs de suivi** : Nombre de doses unités (NODU)
Note de suivi 2018-2019 du plan Ecophyto

- Le NODU pour les ZNA comprend les usages professionnels et amateurs :
 - 27 % entre 2016-2017
 - 25 % entre 2017-2018



Actualités régionales Ecophyto

- Quelques chiffres en Île-de-France : QSA



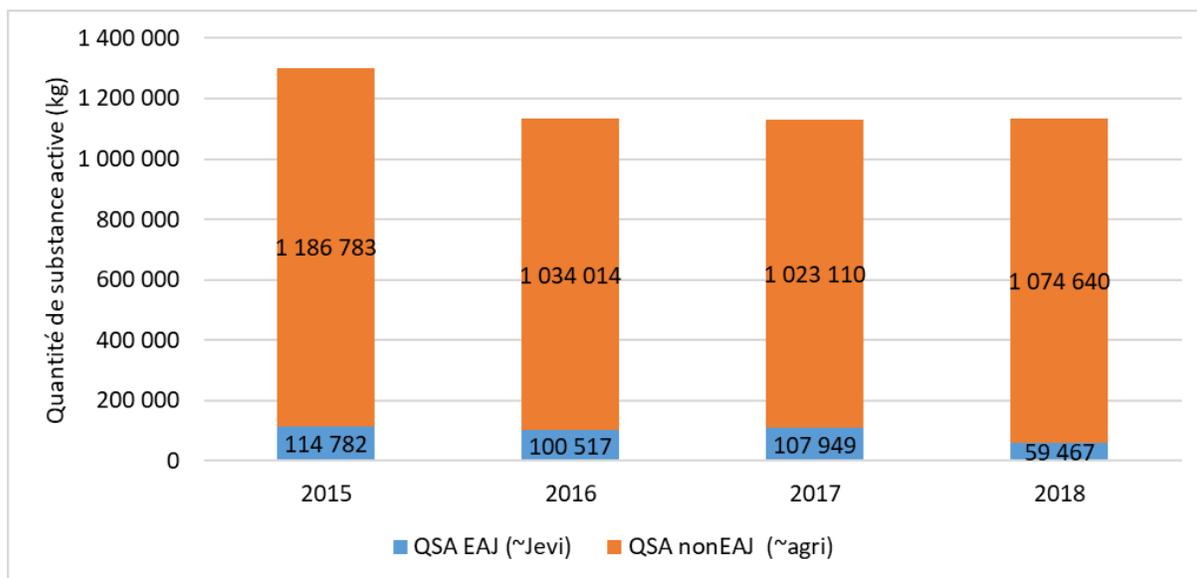
Evolution de l'indicateur QSA pour des usage non agricole (EAJ) par famille de produits
(source BNV-D)

Actualités régionales Ecophyto

- Quelques chiffres en Île-de-France : QSA

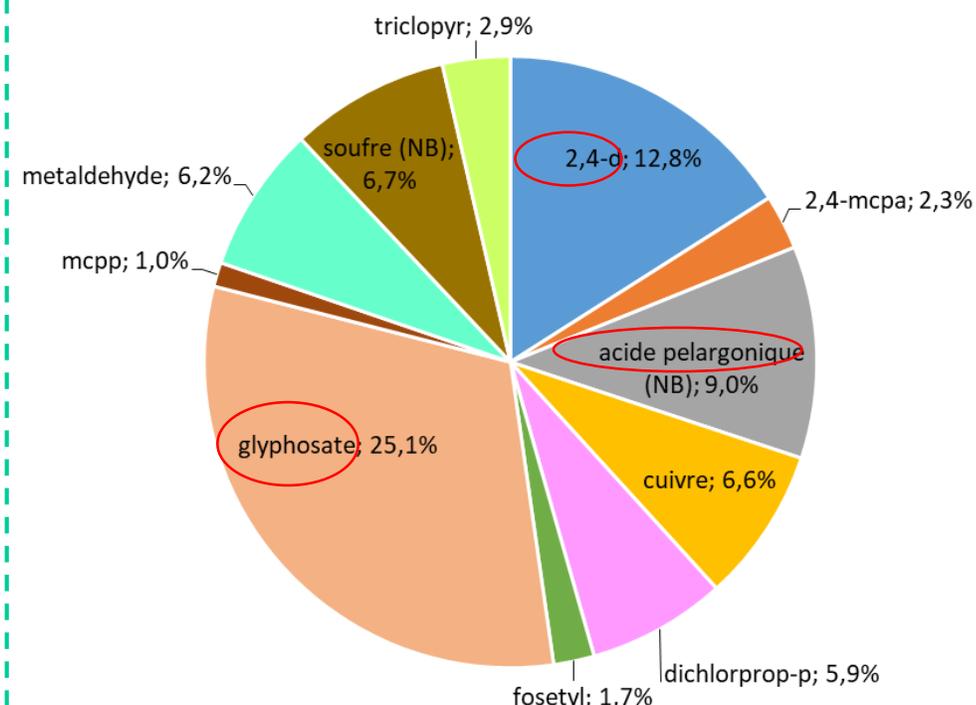
Evolution de l'indicateur QSA usage non agricole (EAJ) et agricole (non EAJ) de 2015 à 2018

(source BNV-D)



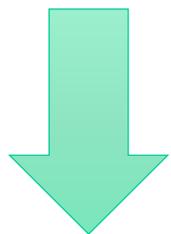
Part de la QSA en zone agricole de 2015 à 2018 par type de substance active

(source BNV-D)



Protection des riverains : ZNT

- Renforcement de la protection des riverains à compter du 1^{er} janvier 2020
- Consultation publique (septembre 2019)



2 nouveaux textes

Arrêté du 27/12/2019 (JO du 29/12/2019) modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Décret (JO du 29/12/2019) relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation



Zones d'habitation

- ✓ **Bâtiment habité** : tout bâtiment régulièrement occupé ou fréquenté par des personnes y habitant ou y travaillant (*habitations, logements étudiants et de tourisme, gîtes, salles de sport, locaux occupés par des sociétés, des administrations, des établissements publics...*)
- ✓ Dispositions supplémentaires si le bâtiment abrite des groupes de personnes vulnérables (mesures de protection complémentaires et/ou distances de sécurité définies par les arrêtés préfectoraux, ces distances ne pouvant être inférieures aux distances de sécurité fixées par l'arrêté du 27 décembre 2019)

DISTANCES MINIMALES entre les zones d'épandage et les zones d'habitation

DATE D'APPLICATION : 1^{er} JANVIER 2020



Distance minimale

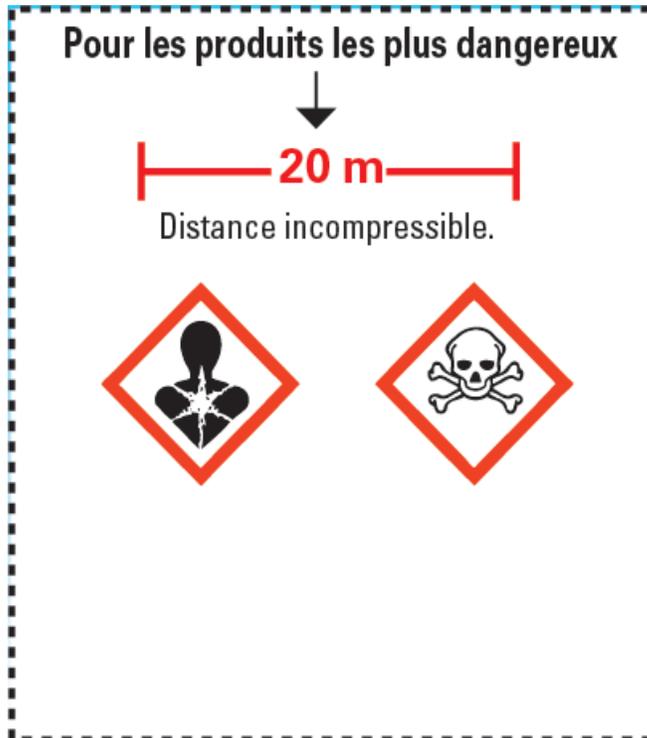
- ✓ Éloignement minimal entre l'extrémité du pulvérisateur (rampe ou autre élément de pulvérisation) et la zone à protéger = **zone de sécurité** ou **zone non traitée (ZNT)**

Protection des riverains : ZNT

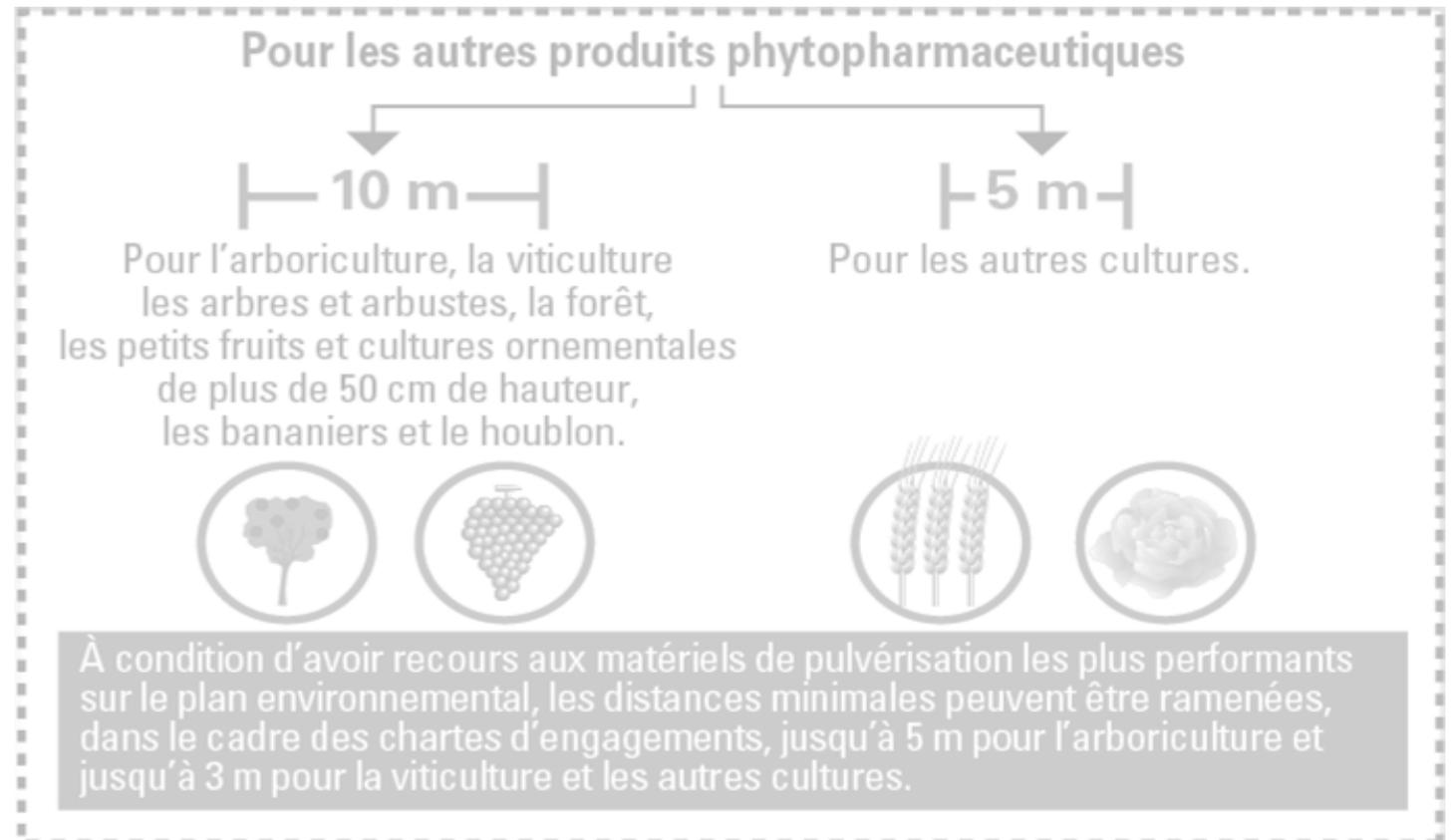
- Les distances de sécurité prévues par l'arrêtés du 27/12/2019 s'appliquent en absence de dispositions spécifiques dans l'AMM
- Exception des produits de biocontrôle (liste officielle), des produits à faible risque et des substances de base, du semis de semences traitées et de l'application de granulés au sol ainsi que le badigeonnage
- Ne s'applique pas aux traitements nécessaires et à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles réglementés
- Dans le cas où la distance séparant le champ de la clôture est supérieure aux distances minimales → aucune distance à respecter

Protection des riverains : ZNT

Article 14-1



Article 14-2



Produits dangereux (distance de sécurité incompressible 20m)

- ✓ produits présentant une des mentions de danger suivantes, figurant sur l'étiquette du produit : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd H360Df, H370, H372
- ✓ les produits contenant une substance active considérée comme ayant des effets perturbateurs endocriniens néfastes pour l'homme selon les critères du paragraphe 3.6.5 de l'annexe II du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009



Protection des riverains : ZNT

Article 14-1



Article 14-2

Pour les autres produits phytopharmaceutiques

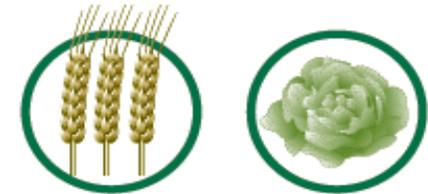
10 m

Pour l'arboriculture, la viticulture
les arbres et arbustes, la forêt,
les petits fruits et cultures ornementales
de plus de 50 cm de hauteur,
les bananiers et le houblon.



5 m

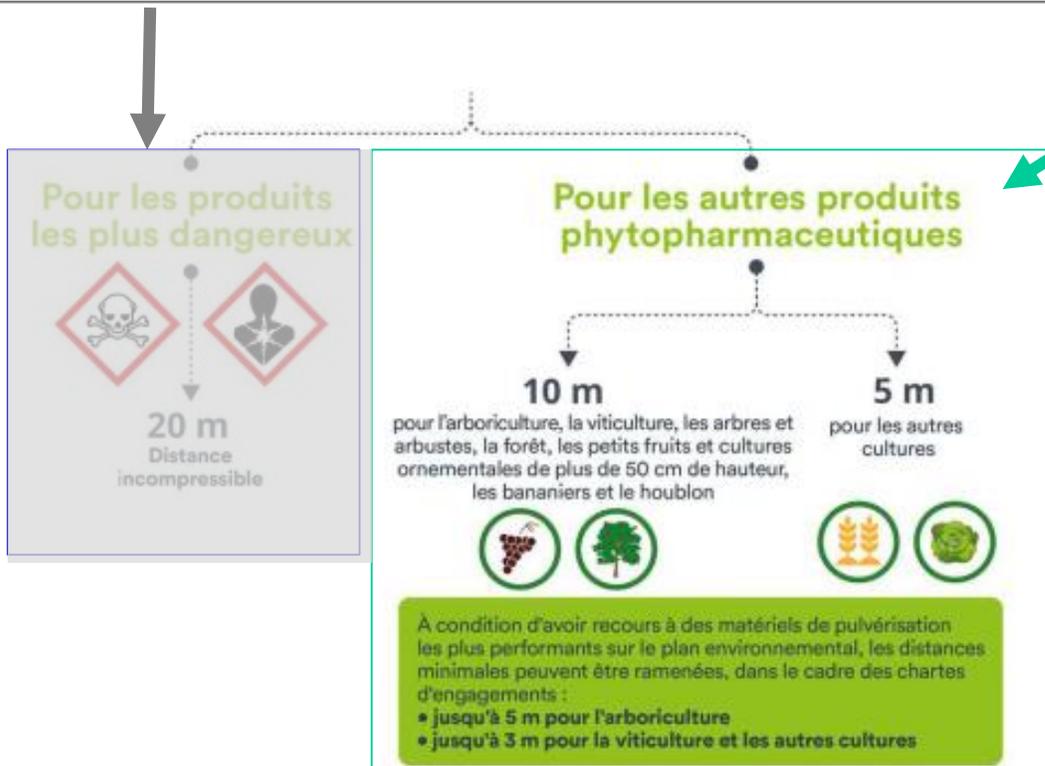
Pour les autres cultures.



À condition d'avoir recours aux matériels de pulvérisation les plus performants sur le plan environnemental, les distances minimales peuvent être ramenées, dans le cadre des chartes d'engagements, jusqu'à 5 m pour l'arboriculture et jusqu'à 3 m pour la viticulture et les autres cultures.

Produits dangereux (distance de sécurité incompressible 20m)

- ✓ produits présentant une des mentions de danger suivantes, figurant sur l'étiquette du produit : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd H360Df, H370, H372
- ✓ les produits contenant une substance active considérée comme ayant des effets perturbateurs endocriniens néfastes pour l'homme selon les critères du paragraphe 3.6.5 de l'annexe II du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009



Distances articles 14-2 : Matériels performants

- ✓ Réduction possible
- ✓ Matériels permettant d'atteindre des niveaux de réduction de la dérive mentionnés dans l'annexe 4 de l'arrêté du 27/12/2019 et liste publiée au BO du ministère chargé de l'agriculture (Note de service 2019-859)
- ✓ Charte d'engagement approuvées par le Préfet

Protection des riverains : ZNT

- ✓ Distances applicables au 01/07/2020 pour les cultures annuelles emblavées (ex: céréales d'hiver) à l'automne 2019
- ✓ Distances applicables au 01/01/2020 pluriannuelles ou pérennes ainsi que les couverts végétaux en interculture
- ✓ Distances applicables pour les traitements qui peuvent donner lieu à l'émission directe ou indirecte de produit dans l'air (pulvérisation, poudrage, fumigation, aspersion, irrigation). Sont concernés donc les traitements des parties aériennes des plantes, les traitements sur sol nu et les traitements herbicides.
- ✓ Distance incompressible de 20 mètres : s'applique dès le 01/01/2020 dans toutes les situations (milieu ouvert ou fermé)
- ✓ Distances de sécurité définies dans l'article 14-2, ne s'appliquent qu'aux traitements réalisés en milieu non fermés

ÉLABORATION DES CHARTES D'ENGAGEMENT départementales



Contenu des chartes a minima

- ✓ Les modalités d'information des résidents ou des personnes présentes
- ✓ Les distances de sécurité et les modalités de réduction possible de ces distances
- ✓ Les modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés

Aménagement possible des distances de sécurité

- ✓ Sous réserve d'une concertation locale et d'une validation par le Préfet d'une charte d'engagement

Protection des riverains : ZNT

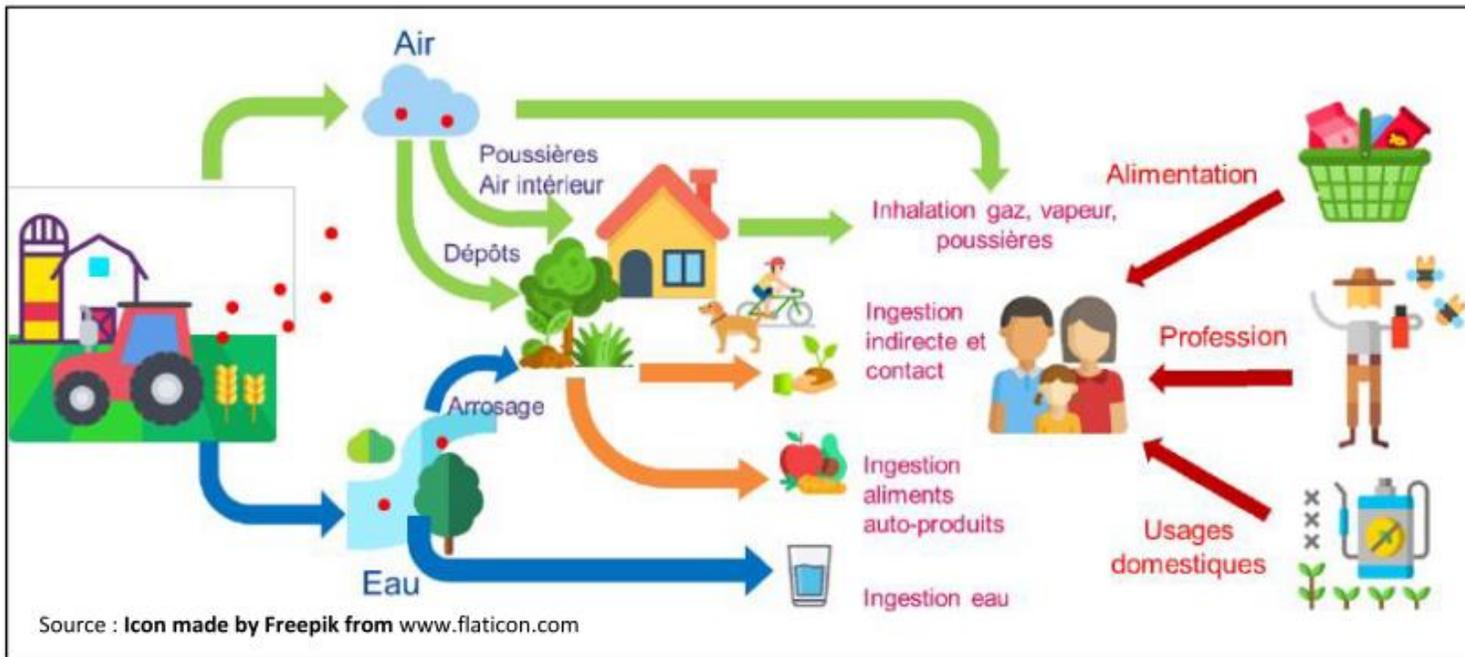
• Etude PestiRiv

Objectif : Mieux connaître l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zone viticole

Qui : Anses et Santé Publique France

Où : Grand Est et Nouvelle Aquitaine

Quand : 28 octobre 2019 (6 semaines) pour un déploiement national éventuel en 2021



Comment :

- 60 ménages résidant à moins de 500 m de parcelles viticoles
- Questionnaires (caractéristiques du logement et les modes de vie)
- Prélèvements environnementaux et biologiques



Protection des riverains : ZNT

- **Expo'phyto** : Projet régional de prise en charge en commun de la question de l'exposition aux phytos dans l'air

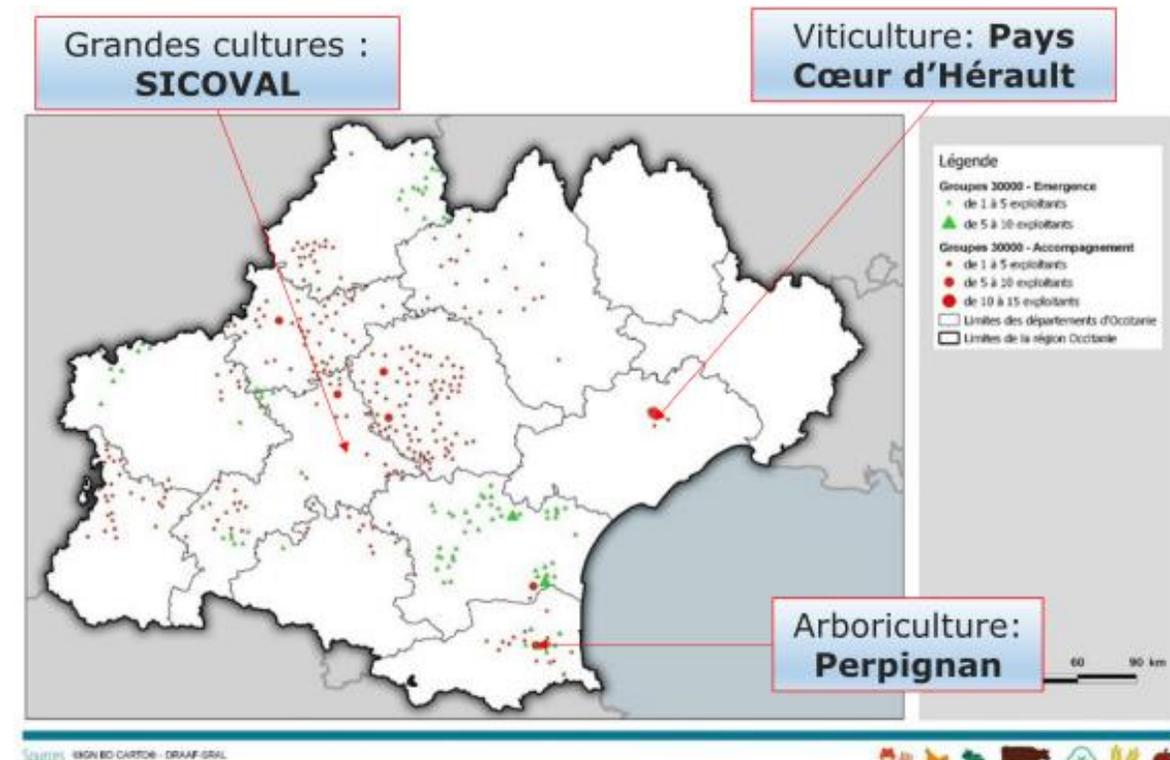
Objectif :

- Etude patrimoniale
- Déployer des démarches d'amélioration territoriales (chartes locales, comité de suivi, indicateurs, plan d'action, etc.) avec un ensemble d'acteurs (agriculteurs, élus, riverains...)

Qui : DRAAF Occitanie, DREAL, ARS, Association patrimoniale internationale (API)

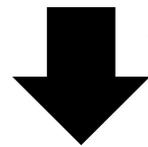
Où : 3 territoires pilotes en Occitanie

Quand : automne 2019 - printemps 2020



Feuille de route régionale JEVI

- Evolution du plan Ecophyto II en Ecophyto 2+
- Baisse de l'enveloppe budgétaire de 23 % dédiée à l'épidémiosurveillance
- Suppression du financement JEVI pour 2019



*Modification des fiches actions JEVI
(feuille de route Ecophyto)*

- Accompagner les évolutions réglementaires
- Maintenir le réseau de partenaires
- Favoriser les échanges d'information entre structures
- Promouvoir les formations vers les gestionnaires d'espaces



- Veille réglementaire
- Cartographie des réseaux
- Participer à des événements (GT, réunions nationales, colloques)
- Recensement de l'offre
- GT régional en 2020

Bilan 2019 et perspectives 2020 par acteur

Cartographie interactive des structures animatrices

Enquête 2017

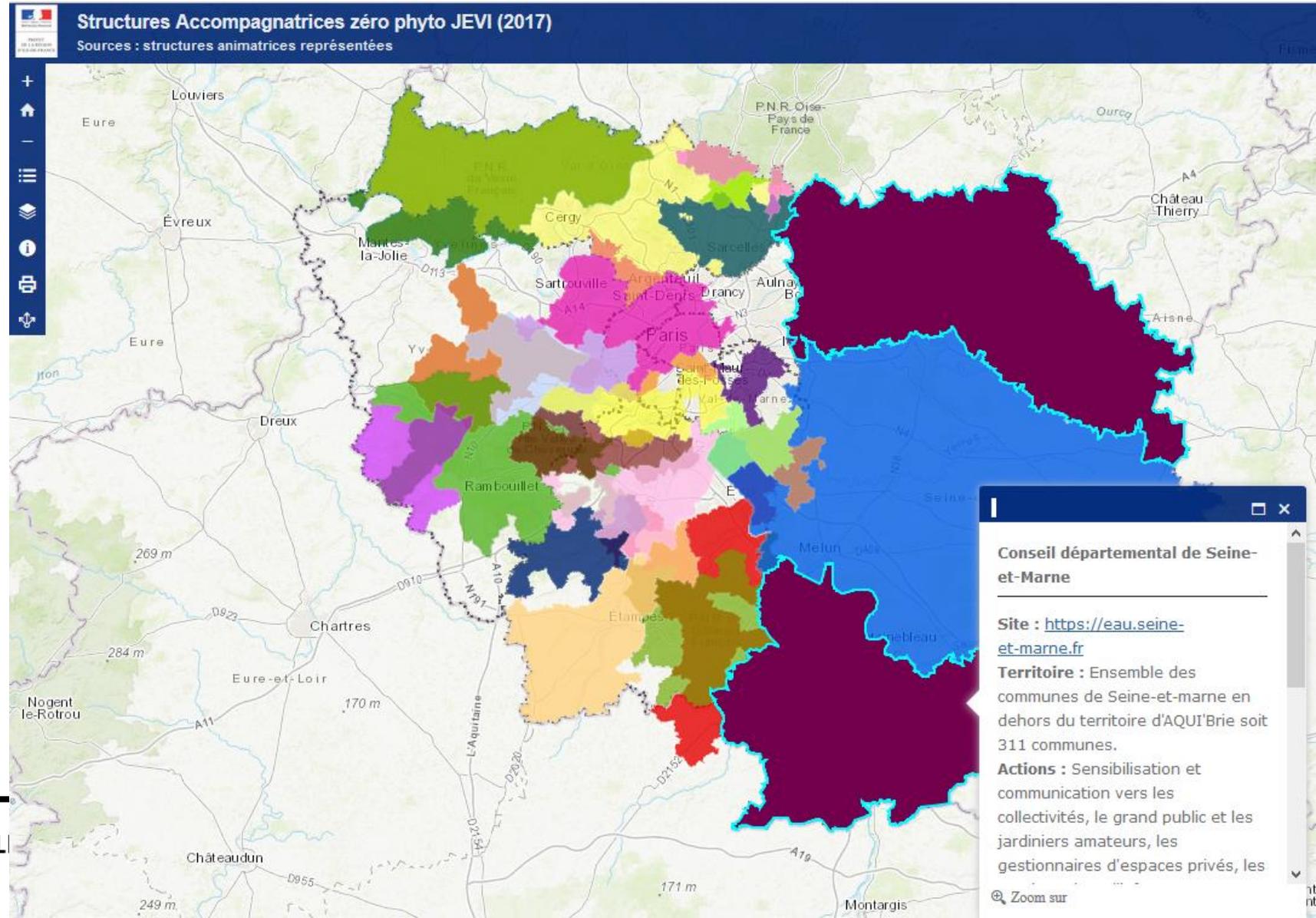
Acteurs vers le zéro phyto en
JEVI



2020

Actualisation des périmètres

 <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Cartographie-des-structures>



Formation en JEVI

Objectif : SRAI relaie les formations dispensées par les structures animatrices

Comment : 1^{er} recensement par le biais de questionnaires (7 reçus)

Où : site Internet de la DRIAAF

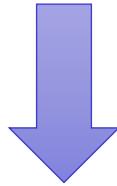
Formation dispensées en 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des copropriétés, espaces communaux • Journée d'échanges avec la RATP • Suivi et inventaire de biodiversité • Certiphyto, certibiocide • Reconnaissance d'organismes nuisibles et de maladies • Gestion écologique des espaces naturels en ville • Gérer des cimetières sans pesticides • Jardiner avec la nature • Maladies des gazons • Biocontrôle et protection biologique intégrée
Formations internes	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion écologiques des jardins partagés • Gestion des pelouses • Méthodes pour limiter l'usage des PPP • Végétalisation des cimetières
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter des participants • Financement
Besoins de formation non pourvu à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, sensibilisation des gestionnaires privés (bailleurs, entreprises, etc.) • Gestion et réhabilitation des cimetières • Gestion des terrains de sports • Flore des gazons
Mutualisation des moyens pour la conception/animation de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux collectivités dans le cadre de la sensibilisation des acteurs privés → listing des structures pouvant intervenir et qui disposent d'outils • Conception et animation de formation à destination des entreprises (gestion écologique des sites) • Avec l'UNEP, Covergarden pour des formations aux prestataires de services en charge de la gestion des gazons chez les particuliers

Formation en JEVI

Objectif : SRAI relaie les formations dispensées par les structures animatrices

Comment : 1^{er} recensement par le biais de questionnaires (7 reçus)

Où : site Internet de la DRIAAF



Proposition :

- SRAI envoi un tableau Excel à compléter pour recenser les formations/structure
- Tableau est publié sur le site de la DRIAAF

Structure	Contacts	Titre de la formation	Contenu de la formation	Dates	Inscription
-----------	----------	-----------------------	-------------------------	-------	-------------

Remarque : proposition de faire de même pour les outils de communication

Tour de table et échanges
(actions, formations, difficultés)

Échanges sur la dynamique à donner au GT régional
JEVI

Calendrier

- 10 mars à 14h00 : Présentation de l'AAP "Accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique, groupes Ecophyto 30 000 du plan Ecophyto et animation Bio" à la DRIAAF
- 20 au 30 mars : semaine pour les alternatives aux pesticides
 - 21 mars à Mennecy conférence Les plantes spontanées, du désherbage à leur accueil
<https://www.snhf.org/evenements/journee-dinformation-plantes-spontanees-jardinage-cohabitations/>
- 31 mars : conférence sur le biocontrôle à Angers

Présentation de l'étude COOL Cimetières vivants
(ARB)

Présentation de la Charte Jardiner en préservant sa
Santé et l'Environnement (FREDON)



Merci de votre attention